



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vols

Question écrite n° 121426

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les vols spécifiques de véhicules 4 x 4. En effet, il semblerait que ces voitures puissantes et coûteuses fassent l'objet d'une délinquance particulière qui recherche ce type de véhicules, car il constitue un certain signe extérieur de riches, révélation d'un niveau de vie important. Les propriétaires de ces véhicules sont donc peu à peu repérés par des voyous spécialisés qui recherchent les listings des coordonnées de ces automobilistes, pour d'éventuelles agressions ciblées, notamment à leur domicile. Ces voyous spécialisés dans les vols de 4 x 4 n'hésitent pas notamment à pratiquer le « car jacking », qui consiste à agresser un conducteur (ou une conductrice) à son volant pour le jeter hors de son véhicule 4 x 4, pour lui voler. Cette criminalité spécifique du vol de 4 x 4 doit faire l'objet d'une vigilance et d'une prévention toutes particulières. Il lui demande donc ce qu'il compte faire en ce domaine.

Texte de la réponse

Pour contourner les dispositifs passifs de sécurité antivol installés par les constructeurs automobiles, les voleurs ont recours à des méthodes violentes. Ils opèrent soit aux domiciles des particuliers (home jacking) qu'ils molestent pour obtenir la remise des clés de la voiture convoitée à bord de laquelle ils prennent la fuite, soit sur la voie publique par agression du conducteur qu'ils abandonnent sur place (car jacking). Cette évolution des modes opératoires ajoute au préjudice matériel de la victime, le traumatisme de l'agression. Elle n'est pas orientée de manière spécifique vers les possesseurs de véhicules 4 x 4 mais concerne potentiellement l'ensemble de la clientèle des constructeurs d'automobiles de haut de gamme, particulièrement de grosses cylindrées. Les chiffres recueillis par l'office central de lutte contre le crime organisé (recensement non exhaustif) font ressortir cent-dix faits de « car jacking » et cinquante-neuf de « home jacking » depuis le début de l'année. En ce qui concerne les véhicules de type 4 x 4, treize vols commis selon l'un de ces modes opératoires ont été recensés. Les concepteurs de véhicules ont d'ores et déjà équipé les modèles les plus luxueux de nouveaux dispositifs dissuasifs qui sont en voie de généralisation : condamnation électrique des portes, coupe-contact avec commande à distance, géopositionnement par satellite. Dans le cadre de leur mission de prévention de la délinquance, les services de police développent des campagnes d'information en liaison avec leurs partenaires institutionnels, la presse et les compagnies d'assurance pour alerter le public et l'inviter à la vigilance. Parallèlement les effectifs spécialisés de voie publique (brigade anticriminalité, unités mobiles de sécurité, brigades de répression des agressions violentes) ont été sensibilisés. Ils portent une attention spécifique à ce phénomène notamment dans les secteurs où cette délinquance est réputée sévir. Ils s'appuient sur une documentation opérationnelle élaborée à partir de l'analyse spatio-temporelle des précédents observés. Dans certains départements sensibles, et notamment en Seine-Saint-Denis, des brigades de répressions des agressions violentes ont été constituées pour se consacrer prioritairement à ce type de délits. A terme, la diffusion de nouvelles technologies telles que la biométrie permettra l'immobilisation de véhicules tant que leur conducteur n'aura pas été reconnu par l'électronique embarquée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121426

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3075

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4595